

Le Sénateur François CALVET a saisi le Premier Ministre Edouard PHILIPPE d'une demande de prorogation de la DUP du 16 juillet 2008 portant mise à 2 x 2 voies de la RN116 entre Ille-sur-Têt et Prades et reçoit le soutien du groupe interparlementaire FRANCE-ANDORRE.

Par courrier du 1er février 2018, le Sénateur François CALVET a directement écrit au Premier ministre Edouard PHILIPPE au sujet de la RN116 et de la DUP de 2008 dont le Préfet ne souhaite pas demander la prorogation. Or, si une telle prorogation n'intervient pas avant le 16 juillet 2018, cette DUP deviendra caduque et ne pourra plus jamais être réalisée, ce qui signifiera l'abandon définitif du projet.

Le Préfet Philippe VIGNES défend la réalisation d'aménagements sectoriels sur cette même portion de la RN116 dont la mise en œuvre et le coût financier seront tout aussi problématiques que ce qu'ils sont invoqués aujourd'hui pour la réalisation prévue en 2008, ce qui est de l'ordre de l'évidence même quand on connaît l'historique de ce dossier qui a été rappelé au Premier Ministre.

La Ministre des Transports Elisabeth BORNE a confirmé ce choix le 27 novembre 2017 lors de sa venue à Prades, tout en confiant que, si rien n'était fait, notre territoire mourrait.

De très nombreux élus des Pyrénées-Orientales ont donc souhaité réagir, en se mobilisant et en s'opposant à la caducité à intervenir, car la prorogation permettrait, sur la base d'une décision purgée de tout recours, d'engager de réelles discussions sur la programmation des travaux, y compris dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités que le Préfet appelle de ses vœux, ce qui n'est pas le cas pour les solutions alternatives envisagées à ce jour.

En effet, non seulement la sécurité des très nombreux usagers de la RN116 implique la complète réalisation de la DUP, mais de sa mise en œuvre dépend aussi directement l'impérieuse nécessité du développement économique de notre département frontalier. Tous les élus des Pyrénées-Orientales, mais également la population, s'accordent sur ce constat et la mobilisation ne faiblira pas. Sur 226 communes que compte notre département, 131 ont déjà délibéré et soutiennent la demande de prorogation ; il en est de même de 6 intercommunalités sur 12 au total, comme en attestent les pièces jointes au courrier adressé au Gouvernement. De nombreuses autres délibérations sont en cours. Le conseil départemental a également adopté une motion en ce sens.

Par courrier du 6 février 2018, le Président du groupe interparlementaire FRANCE-ANDORRE, le Sénateur Alain CHATILLON, a saisi à son tour le Premier ministre d'une demande aux mêmes fins, tenant le fait que la RN116 est une route d'intérêt national et qu'elle constitue le principal accès, depuis Perpignan, aux stations de ski et à l'Etat andorran.